



# **CAHIER DES CHARGES**

## **DES CHAMPIONNATS**

### **DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL**

#### **ORGANISES PAR LE CD 25**

## I ORGANISATION

Les championnats départementaux sont organisés chaque année sous la responsabilité du comité départemental du Doubs (CD 25).

Un ou plusieurs délégués du CD 25 assure(nt) la tenue de table à l'aide d'un ordinateur et de l'utilisation du logiciel fédéral. Ils procèdent également à l'affichage des équipes inscrites, des poules et du jury.

Les dates sont déterminées chaque année par le CD 25 au regard des dates de championnats organisés par la ligue de Franche-Comté et des dates limites d'envoi des dossiers des équipes qualifiées aux différents championnats de France.

Les clubs organisateurs des championnats veilleront à respecter les consignes suivantes afin d'assurer le bon déroulement des compétitions :

- + sonorisation du site en ordre de marche ;
- + affichage du plan des terrains et des possibilités de restauration ;
- + traçage des terrains :
  - **terrains pétanque :**
    - jusqu'aux seizièmes de finale : terrains 3 X 12 cadrés et numérotés (numéros hors lignes de cadres) ;
    - carrés d'honneur *dès les huitièmes de finale* : terrains 4 X 15 clos à l'aide de barrières ;
  - **terrains jeu provençal :**
    - jusqu'aux huitièmes de finale : terrains 24 X 4 cadrés et numérotés (numéros hors lignes de cadres) ;
    - carrés d'honneur *dès les quarts de finale* : terrains 24 X 4 clos à l'aide de barrières.
    - Les planches d'arrêt de boules et/ou les barrières doivent se trouver au moins à 1,60 mètre de la ligne de perte.
- + présence de communs hommes / femmes séparés.

## II. LIEUX DES CHAMPIONNATS

Le comité du Doubs de pétanque et de jeu provençal (CD 25) pourra organiser un ou plusieurs championnats ; le CD 25 est prioritaire sur les clubs de chaque district pour l'organisation d'un championnat.

Les clubs désirant organiser un ou plusieurs championnats départementaux devront se porter candidats à l'occasion des journées de districts organisées par le CD 25 en présence de tous les présidents de club.

En cas de pluralité de candidatures pour un même championnat, le CD 25 désignera un club parmi ceux n'en ayant pas organisé l'année précédente.

En cas d'absence de candidature pour l'organisation d'un championnat, le CD 25 ou l'un des trois districts l'organisera sur les installations d'un club à choisir après accord avec son président.

### III. INSCRIPTIONS DES EQUIPES ET TIRAGE

Les équipes devront s'inscrire par l'intermédiaire de leurs clubs, au moyen des feuilles d'inscription dédiées. Ces dernières sont à transmettre au membre du CD 25 en charge des inscriptions au plus tard à la date butoir en vigueur.

### IV. ARBITRAGE

L'arbitrage des championnats est assuré par les arbitres désignés par la commission départementale d'arbitrage. Les indemnités d'arbitrage et de déplacement ainsi que les repas de (des) l'arbitre(s) et du (des) délégué (s) du CD 25 sont à la charge de l'organisateur. Les indemnités d'arbitrage sont fixées chaque année par la commission d'arbitrage.

### V. JURY

Le jury (3 à 5 membres) sera constitué sous la responsabilité du délégué du CD 25 qui en assurera également la présidence. Outre le délégué, le jury sera composé a minima des personnes suivantes :

- un représentant du club organisateur ;
- l'arbitre.

Les membres du jury ne peuvent participer au championnat. Les éventuelles délibérations du jury devront être consignées par le délégué du CD 25 et signées par tous les membres du jury, puis transmises par le délégué au président du CD 25.

### VI. TENUE ET COMPORTEMENT DES JOUEURS

Les joueurs doivent obligatoirement porter la tenue de leur club y compris en tête à tête. Les joueurs de chaque doublette ou triplète doivent porter un haut identique. Cependant, en fonction des conditions météorologiques (pluie, neige, etc.), le jury pourra admettre une tolérance.

En outre, la FFPJP a décidé que les jeans bleus ou déchirés sont totalement interdits pour les joueurs, cette règle étant applicable dès les championnats 2018 de pétanque et de jeu provençal.

### VII. DEROULEMENT DES PARTIES

#### ✚ Pétanque

- les championnats se déroulent sur une journée et débutent à 8h30 mn. Les parties sont interrompues à 12h30 mn et reprennent à 14 heures ;
- **cas spécifique** : *les équipes n'ayant pas fini la phase de poule avant la pause de 12h30 mn devront jouer la partie de barrage durant cette pause. Si cette partie se finit à une heure qui ne permet pas de respecter l'intégralité en temps de la pause du déjeuner, un délai de 30 minutes pour déjeuner sera accordé à l'équipe vainqueur avant de jouer la 1ère partie après les poules (exemple : fin de la partie 13h55 = pause déjeuner jusqu'à 14h25).*

### *Jeu provençal*

- les championnats doublettes et triplettes se déroulent chacun sur deux jours de 8h30 mn à 12h30 mn et reprise à 14h ;
- les parties se jouent en 11 points jusqu'aux quarts de finale inclus ;
- parties du dimanche :
  - partie de cadrage : 8h 30 mn ;
  - quart de finale : 9h 30mn ;
  - demi-finale : 14 heures.

## **VIII. RECOMPENSES**

Les récompenses aux champions sont à la charge du comité départemental. A compter de l'année 2016, elles seront remises aux champions départementaux sur le site du championnat à l'issue de chaque finale.

## **IX. CHAMPIONNATS QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Certains championnats départementaux sont directement qualificatifs pour les championnats de France. Ce sont :

- les championnats doublette, triplète senior masculin ;
- les championnats doublette et triplète féminin ;
- le championnat triplète promotion ;
- le championnat tête à tête masculin et féminin ;
- le championnat doublette mixte ;
- le championnat triplète vétérans ;
- les championnats doublette et triplète jeu provençal.

L'équipe championne dans chaque catégorie doit représenter le Comité Départemental du Doubs au Championnat de France correspondant. A cette occasion, elle revêtira les tenues offertes par le CD 25 (maillot, pantacourt et blouson).